



Maison
de l'Emploi et de
la Formation de
l'Agglomération
Caennaise

(tout le monde s'y retrouve)

OUTIL D'AIDE À LA DÉCISION MOBILITÉ VERS L'EMPLOI



MEFAC | Janvier 2011



Union européenne
Fonds social européen
Investit dans votre avenir

SOMMAIRE

POURQUOI CET OUTIL ?

SYNTHÈSE

DONNÉES DE CADRAGE

REPÉRAGE DES BESOINS EXISTANTS

**QUELQUES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES
BESOINS NON COUVERTS**

AIDES EXISTANTES PAR FINANCEUR

FICHES ACTIONS

TRANSPORTS COLLECTIFS PUBLICS

DEUX-ROUES

COVOITURAGE

VOITURE INDIVIDUELLE

ACTIONS TRANSVERSALES

POURQUOI CET OUTIL ?

La mobilité est une condition essentielle pour les personnes ayant un emploi ou recherchant un emploi, une formation ou suivant un parcours d'insertion. Lorsque celle-ci est rendue difficile, elle représente un frein majeur à l'intégration des personnes.

Si l'offre de transport en commun de l'agglomération Caen la mer présente un bon niveau de service et de desserte, elle ne peut répondre et s'adapter à l'ensemble des besoins du territoire (horaires, fréquences...).

En outre, la mobilité ne saurait se réduire à la question des déplacements puisqu'elle recouvre bien des formes : spatiale, professionnelle, psychologique, sociale,... Aujourd'hui, une part de la population a des difficultés à appréhender les moyens de transport à sa disposition, et plus largement, à reconnaître et à prendre en compte ce frein.

Forts de ce constat et du souhait des élus d'avoir des éléments d'aide à la décision, les partenaires réunis au sein de la MEFAC, ont travaillé sur les questions liées à la « mobilité », la mobilité étant entendue ici comme la capacité à se déplacer dans le cadre d'une démarche d'insertion professionnelle.

Objectifs de la démarche :

- Repérer les solutions déjà existantes sur le territoire ;
- Proposer des pistes d'action ou de renforcement d'initiatives locales ;
- Proposer une organisation qui viserait à rendre l'offre plus efficiente.

Enjeu : Comment réduire les freins liés à la mobilité pour accéder à l'emploi ?

Deux questions centrales autour de la mobilité :

- Quelle offre ambitionne-t-on d'avoir sur le territoire de l'agglomération Caen la mer pour répondre aux besoins alternatifs ?
- Quelles modalités d'organisation souhaite-t-on retenir ?

Méthode : Un point a été réalisé sur l'existant et sur les manques éventuels, puis dans un second temps, des pistes d'actions ont été construites.

Certaines des propositions nécessitent d'être discutées et validées politiquement pour être approfondies.

Document réalisé avec la collaboration active des partenaires : Etat, Région Basse Normandie, Conseil général du Calvados, Pôle Emploi, CAF du Calvados, Viacités, Keolis, Mission locale, REVIVRE, AAJB, Infrep, Eco-mobile, Asmodu, MEFAC-PLIE.

Ayant pris le parti d'élaborer un document synthétique, nous tenons à votre disposition les informations complémentaires dont nous disposons.

SYNTHÈSE

SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES DIFFICULTÉS REPÉRÉES

- ❖ Une offre insuffisamment lisible nécessitant pour les professionnels et les publics de chercher l'information (ce qui nécessite d'avoir le temps et les moyens de le faire),
- ❖ Une offre alternative aux transports en commun insuffisante (notamment en terme de volume),
- ❖ Des coûts de déplacements qui pénalisent les personnes en difficulté,
- ❖ Un besoin d'accompagnement plus important de certains publics en difficulté sur les apprentissages liés à la mobilité :
 - Apprentissage du code de la route et/ou du permis de conduire ;
 - Apprentissage de la conduite de deux roues ;
 - Utilisation des transports en commun ;
 - ...
- ❖ Des financements annuels qui rendent difficile la pérennisation et le développement des projets ;
- ❖ Une offre trop segmentée : selon les publics, les territoires, les financeurs ...

SYNTHÈSE PAR MODE DE TRANSPORT

Modes de transports	Difficultés repérées	Propositions
Transports collectifs publics	❖ Méconnaissance de l'offre existante et des lieux ressources.	❖ Information aux professionnels sous forme de temps d'échange ❖ Appropriation des outils existant.
	❖ Difficultés « cognitives » de déplacement dans les transports en commun.	❖ Développer des ateliers permettant l'apprentissage des déplacements en transports collectifs.
	❖ Pas de gratuité des transports publics pour l'ensemble des bénéficiaires du R.S.A.	❖ Echange en cours entre le Conseil Général du Calvados et Viacités.
	❖ Difficultés liées aux horaires décalés de certains secteurs d'activités (inadéquation offre / Demande).	❖ Amélioration en cours : Viacités a travaillé à l'augmentation de l'amplitude horaire des bus
	❖ Difficultés de desserte de certaines Zones d'Activités.	❖ Amélioration en cours par Viacités.

Modes de transports	Difficultés repérées	Propositions
Vélo	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Non maîtrise de la pratique du vélo notamment en milieu urbain. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Accompagner les publics à l'apprentissage du vélo.
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aucune offre de location de vélos électriques. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etudier l'opportunité de développer un service de location de vélos électriques (en complément de l'existant).
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Difficultés financières liées à l'achat et à l'entretien des vélos 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des actions de collectes de vélos. ❖ Organiser des actions sociales de réparation et d'entretien.
Deux-roues	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Offre insuffisante de location de deux roues pour les personnes en insertion professionnelle au regard des besoins de l'agglomération. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Apporter une réponse collective et concertée à l'échelle de l'agglomération caennaise (financement, organisation du service...)
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méconnaissance de l'offre de la part des professionnels 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Informer les professionnels sous forme de temps d'échange
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Non maîtrise de la conduite des deux roues. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer des réponses adaptées à l'apprentissage de la conduite des deux roues (aide au financement du brevet de sécurité routière).
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Difficultés financières liées à l'achat et à l'entretien de deux roues. ❖ Contraintes liées aux conditions de location (nécessité de disposer d'un local fermé,...) 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Organiser des actions sociales de réparation et d'entretien. ❖ Trouver des solutions de locaux collectifs sécurisés
Covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Sous utilisation et méconnaissance de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Développer et faire connaître le covoiturage auprès du public et des professionnels (information des professionnels et identification de structures relais).
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Multiplicité des plateformes de covoiturage 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Promouvoir et favoriser la mutualisation des données des différentes plates formes ❖ Privilégier l'utilisation des structures locales permettant le regroupement local des offres et assurer un accompagnement.

Modes de transports	Difficultés repérées	Propositions
Voiture individuelle	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Aides financières pour le permis de conduire peu lisibles et insuffisantes en volume. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Créer un « guide des aides » à destination des professionnels, répertoriant les aides aux permis de conduire. ❖ Proposer des modalités d'actions communes et coordonnées. <i>Par exemple, un appel d'offres commun dans le cadre de financements de permis de conduire par les collectivités.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Difficultés d'apprentissage pour certains publics, qui rendent difficiles l'obtention du permis de conduire. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Adapter la pédagogie et les temps d'apprentissage du code aux publics en difficulté. <i>Par exemple, développer l'action portée par la Mission Locale d'aide à l'apprentissage du code de la route.</i>
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Offre insuffisante de location de voiture pour les publics en parcours professionnel (au regard des besoins de l'agglomération). 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Renforcer le parc de véhicules en structurant des partenariats (avec les collectivités locales par exemple). ❖ Développer le partenariat avec des loueurs privés pour des réponses ponctuelles.
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Coût d'entretien d'un véhicule. ❖ Coût d'assurance trop élevée. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Etude de faisabilité d'un garage associatif et/ou d'accords avec des garages « classiques ». ❖ Etudier la faisabilité d'un partenariat avec des organismes de formation pouvant effectuer certaines réparations. ❖ Structurer des partenariats avec des assureurs.

Modes d'organisation		
L'ensemble des modes de transports	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Une plateforme mobilité existante qui ne peut répondre à l'ensemble des publics alors qu'elle offre une large palette de réponses. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Envisager l'extension de la plateforme mobilité à d'autres publics (Abordant la mobilité sous toutes ses formes, géographique, psychologique...) en mutualisant les financements
	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Méconnaissance de l'offre existante et des lieux ressources. 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ Enrichir le site internet de la Région Basse-Normandie (commentjyvais.fr) pour regrouper l'ensemble des informations relatives à la mobilité (aides, offre de transports « alternatives »,...) ❖ Construction et diffusion d'outils à destination des professionnels.

DONNÉES DE CADRAGE

POPULATION DE L'AGGLOMÉRATION

❖ Territoire

L'agglomération Caen la mer regroupe 29 communes (dont 19 de plus de 2 000 habitants) et s'étend sur 185 km².

❖ Population et densité

	1968	1975	1982	1990	1999	Taux de croissance annuel moyen 1990-1999	2007	Taux de croissance annuel moyen 1999-2007
Population	163 749	193 829	199 313	207 334	217 682	+0,5%	217 414	0,0%
Densité moyenne (hab/km ²)	886,6	1 049,5	1 079,2	1 122,6	1 178,6	+0,5%	1 177,2	0,0%

Source : INSEE, Recensement de la population 2007, Juillet 2010

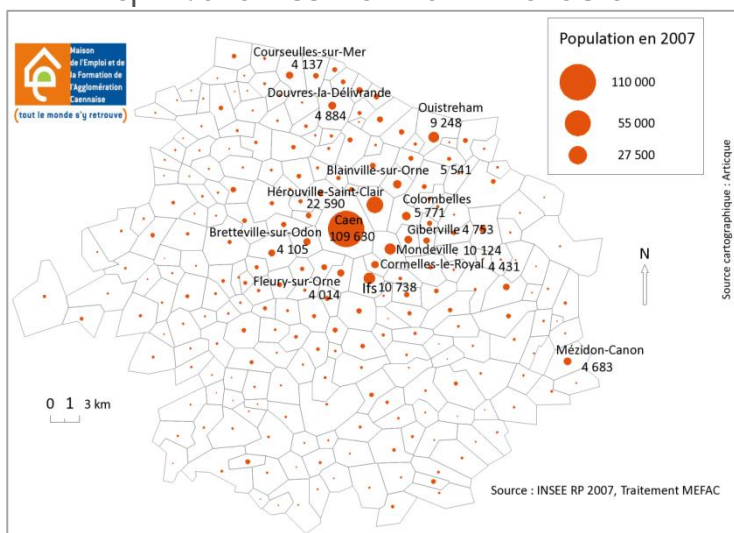
La population de l'agglomération a tendance à stagner, voire à diminuer depuis 1999. Les principales communes urbaines de l'agglomération perdent des habitants au profit de communes de la périphérie. Les populations s'éloignant de plus en plus du centre de l'agglomération, les problèmes de mobilité vont certainement se renforcer dans l'avenir.

❖ Population active

	Caen la mer 2007	Basse-Normandie 2007
Ensemble de 15 à 64 ans	150 138	923 353
Actifs	101 228	656 935
Dont actifs ayant un emploi en %	88 612 (58,7%)	588 951 (60,1%)
Dont chômeurs	13 040	67 984
Taux de chômage	12,9%	10,3%
Jeunes actifs (15-24 ans)	14 782	80 829
Taux de chômage des jeunes	21,4%	21,6%
Inactifs	48 910	266 418
Dont élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés en %	26 720	95 005
Dont retraites ou préretraités en %	10 505	92 213
Dont autres inactifs en %	11 685	79 200

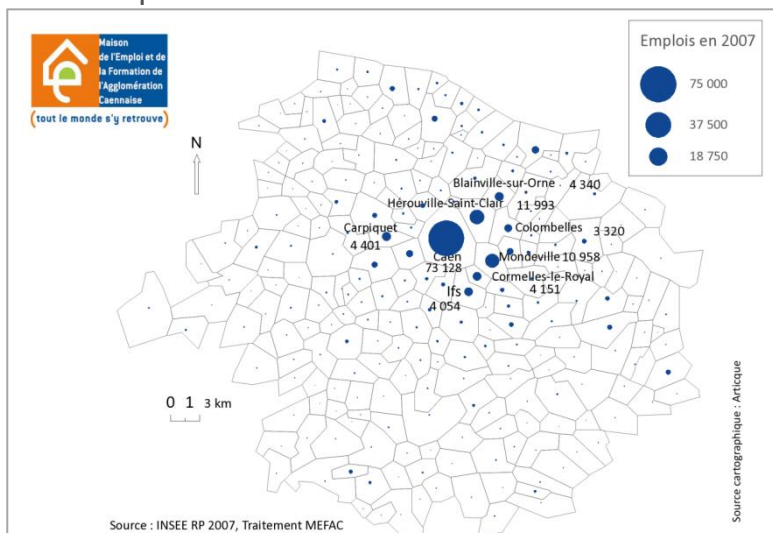
Source : INSEE, Recensement de la population 2007, Juillet 2010

Population en 2007 de l'aire urbaine de Caen



La population se concentre autour de la première couronne de la ville centre et sur le littoral. En dehors de l'agglomération Caen la mer, la population se répartit sur des communes de moindre importance.

Emplois en 2007 de l'aire urbaine de Caen



Une ville centre qui polarise l'emploi (44% des emplois à Caen), articulée avec une première couronne qui représente plus de 35 000 emplois.

OFFRE DE TRANSPORTS

Réseau de transports en commun TWISTO

Le réseau Twisto intervient sur les 29 communes de l'agglomération :

- 30 lignes de bus dont 4 lignes à Haut Niveau de Service
- 2 lignes de tramway ;
- 25 lignes de directs scolaires ;
- 3 navettes entreprises
- 1 134 points d'arrêt
- 27 millions de voyages par an

Réseau de transports en commun BUS VERTS dans le Calvados

Le réseau des Bus Verts intervient sur l'ensemble du Calvados :

- 7,5 millions de km parcourus
- 64 lignes dont 39 scolaires
- 3,7 millions de voyages par an, dont 2 400 000 déplacements scolaires

❖ Offre alternative et complémentaire aux transports en commun au 31 décembre 2010

A.A.J.B.

Les scooters en location sont destinés aux personnes en démarche d'insertion professionnelle (évaluation professionnelle, formation, démarche concrète de recherche d'emploi, période d'essai, contrat de travail...).

Les scooters sont loués 15 € la semaine et la caution à verser avant la prise de possession est de 150 €.

- Convention Conseil Général
 - Toute personne bénéficiaire du RSA sur le département du Calvados.
 - Le projet d'insertion professionnelle doit être validé par un référent (organisme de formation, Pôle Emploi, SIAE,...) La location se réalise sur le site de Gavrus.
 - **9 scooters** seront mis à disposition en 2011.
- Convention INFREP
 - La location de scooters est destinée à toutes les personnes inscrites dans le PLIE orientées sur la plateforme mobilité de l'INFREP.
 - Le projet d'insertion professionnelle doit être validé par l'accompagnateur (APAP) et l'INFREP prescrit l'usager à l'AAJB avec une fiche-type. La location se réalise sur le site de Gavrus ou de l'INFREP.
- Convention avec la Ville d'Hérouville-Saint-Clair
 - La location des scooters est destinée à des Hérouvillais ayant un projet d'insertion professionnelle.
 - Le projet doit être validé par la ville d'Hérouville-Saint-Clair, qui le transmet à l'Association L.A.R.U., qui se charge alors du contrat de location.
 - **5 scooters** seront mis à disposition en 2011. La location se réalise sur le site de l'Association L.A.R.U.

REVIVRE

- 8 véhicules pour une intervention sur l'ensemble du département du Calvados pour l'ensemble des publics accédant à l'emploi, à la qualification et à des stages en entreprises.

V'eol

- Location de bicyclettes sur Caen

Yoyocar

- Voitures en autopartage mises à disposition des abonnés.

Eco-mobile

- Centrale de covoiturage basée à Caen, organisant le covoiturage domicile travail (www.eco-mobile.org)
Il existe par ailleurs de multiples sites, dont www.covoiturage-basse-normandie.fr.

❖ Offre transversale

Plate forme mobilité INFREP-PLIE (destinée uniquement aux participants du Plan Local d'Initiatives pour l'Emploi)

- L'objectif est d'augmenter le potentiel de mobilité des personnes pour que la mobilité ne constitue pas un frein à l'insertion professionnelle.
- La Plateforme joue un rôle de diagnostic, de coordination des interventions des structures existantes et de recherche de nouvelles solutions.

À RETENIR

Quelques chiffres...

Caen la mer

- ❖ 217 414 habitants en 2007, 29 communes, 185 km² ;
- ❖ Plus de 100 000 actifs (15% des actifs de la région) ;
- ❖ Dont près de **15 000 jeunes actifs** ;

Mais....

- ❖ Plus de **10 500 demandeurs d'emploi** (catégorie A au 30/06/2010), soit 21% des demandeurs d'emploi de la région
- ❖ Plus de **7 600 bénéficiaires** du RSA (chiffres au 31/12/2009), soit 24% des allocataires bas-normands.

Offre de transports

- ❖ Une offre de transport en commun d'un bon niveau de service mais qui ne saurait répondre à toutes les situations (horaires décalés, fréquence...)
- ❖ Une offre **alternative insuffisante au regard des besoins** (notamment des personnes les plus en difficulté)
 - **25 Scooters** disponibles à la location pour l'agglomération Caen la mer et le pré-bocage
 - **8 Voitures** disponibles à la location sur le département.

REPÉRAGE DES BESOINS EXISTANTS

❖ Equipement automobile des ménages

	Caen la mer		Basse-Normandie
	2007	1999	2007
Part de ménages ayant au moins une voiture	79%	77%	85%
1 voiture	52%	53%	48%
2 voitures ou plus	26%	23%	37%

Source : INSEE, Recensement de la population 2007, Juillet 2010

Le taux de ménages motorisés sur l'agglomération a progressé entre 1999 et 2007 (de 77% à 79%). La part de ménages motorisés est plus faible sur Caen la mer que sur la région (85%), en raison du caractère urbain et de l'important maillage du territoire en transports en commun.

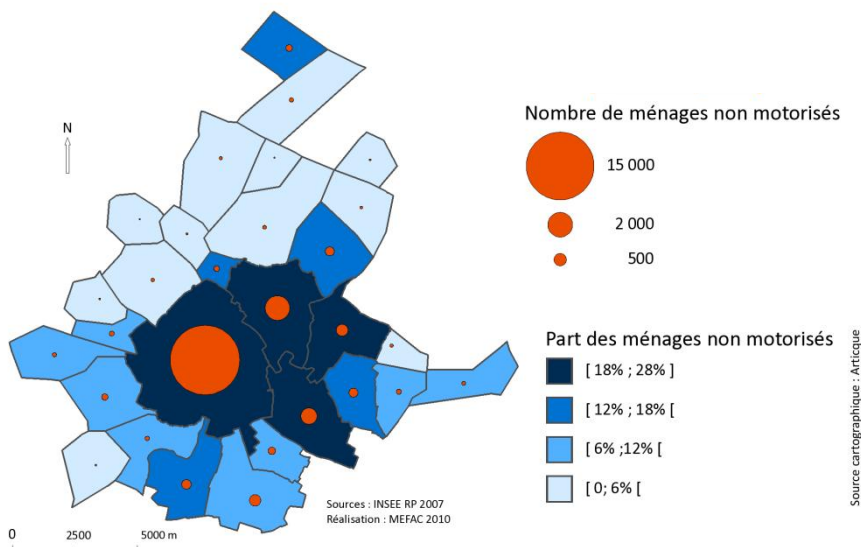
Le taux de motorisation sur l'aire urbaine de Caen (84%) est comparable à celui d'autres aires urbaines comparables (Tours, Dijon, Orléans).

ENQUÊTE MÉNAGE- DÉPLACEMENTS (EMD)

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Caennaise (SMTCAC) - Viacités, le Conseil Général du Calvados et le Syndicat Mixte Caen Métropole lancent conjointement une Enquête Ménage-Déplacements à l'échelle du Calvados. Cette enquête permettra de connaître précisément les pratiques de déplacement dans un département et d'interroger la population sur ses attentes en matière de transport. Au-delà de la seule connaissance des déplacements, cela s'avère être un outil précieux pour aider à la définition des politiques de transport de demain.

Le recueil va se dérouler d'octobre 2010 à avril 2011 et les résultats seront connus à partir de juin 2011.

Carte : Absence de motorisation des ménages sur Caen la mer



L'absence de motorisation est plus forte au centre de l'agglomération, là où le réseau de transports en commun est le plus dense.

Mobilité travail-domicile des actifs en situation d'emploi habitant à Caen la mer et en Basse-Normandie en 2006

Près de **80% des actifs bas-normands privilégient la voiture pour se rendre sur leur lieu de travail** (contre 78% des actifs haut-normands) **et seulement 4% utilisent les transports en commun** (contre 8% des actifs haut-normands). Toutefois, il existe des différences entre les habitants des centres urbains et ceux des couronnes périurbaines : dans les centres urbains, la marche à pied, l'utilisation des transports en commun et du deux-roues sont davantage plébiscités qu'en couronne périurbaine, où par ailleurs le recours à la voiture est beaucoup plus fréquent.

Quand les bas-normands occupent un emploi dans leur commune de résidence, la moitié d'entre eux utilisent leur voiture, 20% vont au travail à pied et seuls 4% utilisent les transports en commun.

L'utilisation des transports en commun varie fortement selon l'offre disponible à proximité du domicile, elle culmine dans les villes-centres où existent des réseaux de bus et des réseaux de tramway comme c'est le cas de Caen la mer. Ainsi, le recours aux transports collectifs est très important à Caen la mer. En 2005, **8% des habitants de Caen la mer utilisent les transports en commun, 29% privilégient la marche à pied, 2% le deux roues et 60% la voiture.**

Mobilité des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en 2010

Détention du permis de conduire des demandeurs d'emploi catégories A et B inscrits à Pôle emploi sur Caen la mer à fin septembre 2010

	En effectifs	En %
Avec permis de conduire	9 658	62%
Avec permis et moyen de locomotion	8 276	53%
Avec permis et sans moyen de locomotion motorisé	1 382	9%
Sans permis de conduire	5 953	38%
Sans permis et sans moyen de locomotion motorisé	5 337	34%
Sans permis et avec moyen de locomotion (2 roues motorisés)	616	4%
TOTAL DE catégories A B	15 611	100%

Source : Pôle emploi, 2010

Près de 4 demandeurs d'emploi sur 10 inscrits à Pôle emploi n'ont pas le permis de conduire et plus de 40% n'ont aucun moyen de locomotion motorisé.

Parmi les 62% de demandeurs d'emploi disposant du permis de conduire, 9% n'ont pas de moyen de locomotion motorisé.

Mobilité des jeunes en 2009

Répartition des jeunes suivis par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise suivant leurs moyens de locomotion en 2009 (en %)

Moyens de locomotion	Parts en %
Aucun	4,3%
Transport en commun	60,4%
Automobile	23,8%
Cyclomoteur / Vélo	10,7%
Moto	0,8%
Total	100%

Source : Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2010

En 2009, parmi les 5 268 jeunes suivis par la Mission Locale, **6 jeunes sur 10 se déplacent en transports en commun et près d'1/4 en automobile.**

Seuls 4% des jeunes suivis n'ont aucun moyen de locomotion.

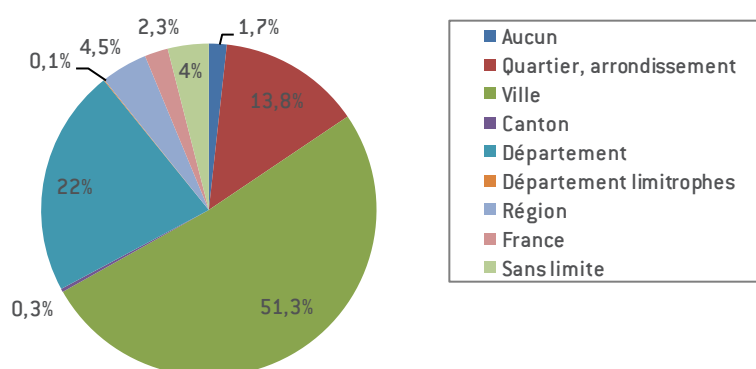
Répartition des jeunes suivis par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise suivant les types de permis en 2009 (en %)

Permis	Parts en %
Permis motocyclettes toutes cylindrées	1,5%
Permis véhicules de - 10 places	28,7%
Permis poids lourds	0,3%
Brevet de sécurité routière	0,8%
Permis en cours	15,5%
Pas de permis	53,2%
Total	100%

Source : Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2010

Plus de 50% des jeunes accompagnés par la Mission Locale n'ont pas de permis de conduire, 28,7% ont un permis B et 15,5% sont en train de passer un permis. La mobilité est un des freins les plus importants pour accéder à un emploi ou une formation. L'obtention du permis de conduire est de plus en plus considérée comme un atout dans les recrutements, voire une exigence dans de nombreux secteurs professionnels où l'irrégularité des horaires n'est souvent pas compatible avec les transports en commun.

Périmètre de mobilité des jeunes suivis par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise en 2009



Source : Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2010

Plus de 50% des jeunes accompagnés par la Mission Locale ont pour périmètre de mobilité la ville, 14% leur quartier ou arrondissement, 2% aucun. Seul un tiers des jeunes accompagnés est mobile au-delà de sa commune de résidence.

Pour **2/3 des jeunes accompagnés par la Mission Locale**, pour qui le périmètre de mobilité se limite (au plus large) à la ville, il s'agit probablement de **problèmes de mobilité davantage d'ordre psychologique.**

Au regard du phénomène de périurbanisation, la situation de nombreux jeunes qui vont chercher un emploi va se compliquer en termes de mobilité.

Mobilité des publics en difficulté du PLIE en 2010

Permis de conduire

Sur les 1 605 participants du PLIE de juillet 2007 à septembre 2010 :

- Plus d'1/4 n'ont pas de permis de conduire

Moyens de locomotion

- A peine 1/3 ont une voiture
- 64% utilisent les transports en commun pour se déplacer
- 4% ont un cyclomoteur

Un état de la situation réalisé en 2008 a permis d'identifier, qu'à un instant donné, 130 participants du PLIE avaient des difficultés matérielles pour se rendre sur leur lieu de travail ou de formation pour un total d'environ 700 participants soit 18% de bénéficiaires rencontrant des difficultés matérielles.

Parmi elles, 82 travaillaient en horaires décalés et 14 devaient se rendre dans des zones non desservies par les transports en commun.

Source : PLIE du Pays de Caen, 2010

À RETENIR

Population totale

- ❖ Près de 80% des ménages sont motorisés sur l'agglomération ;

Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi

- ❖ Près de **4 demandeurs sur 10 n'ont pas de permis de conduire ;**
- ❖ **4 demandeurs sur 10 n'ont aucun moyen de locomotion motorisé ;**

Les jeunes de la Mission Locale

- ❖ 6 jeunes sur 10 se déplacent en transports en commun et près d'1/4 en automobile ;
- ❖ **Plus de 50% n'ont pas de permis de conduire ;**
- ❖ **2/3 des jeunes accompagnés** par la Mission Locale **ont pour périmètre de mobilité la ville** (au plus large) : le frein semble davantage de l'ordre de la mobilité psychologique.

Les publics du PLIE

- ❖ 64% utilisent les transports en commun pour se déplacer et 30% leur voiture ;
- ❖ **27% n'ont pas de permis de conduire.**

Enjeux :

Comment favoriser le déplacement des personnes et notamment par :

- L'accès aux moyens de locomotion (transports collectifs, deux roues, covoiturage, voitures,...).
- La levée des freins financiers et psychologiques pour accroître leur potentiel de mobilité ?

QUELQUES ÉLÉMENTS D'APPRÉCIATION DES BESOINS NON COUVERTS

❖ Recensement des besoins non couverts avec l'AAJB (Association des Amis de Jean Bosco) :

Les demandes non satisfaites sur la période d'avril à décembre 2010 se répartissent de la manière suivante :

- D'avril à décembre 2010 : 61 demandes (1/3 Caen et 2/3 agglomération caennaise) pour des CDD, intérim, stages n'ont pu être satisfaites.
- En juillet et août 2010 : 53 demandes du CCAS de Caen et de la mission locale pour des CDD, intérim, stages.

L'AAJB n'a pu donner suite à ces demandes car le public n'était ni bénéficiaire du RSA, ni participants du PLIE, ni habitant de la ville d'Hérouville Saint Claire.

❖ Enquête mobilité auprès de Conseillers techniques Mission locale (du 10 novembre au 10 décembre 2010)

Sur un panel de 51 personnes rencontrant des difficultés liées à la mobilité, les conseillers de la Mission locale n'ont pu apporter de solution à plus d'1/3 des personnes (20). Lorsque des réponses ont pu être apportées, ce sont pour la plupart des aides financières (notamment dans le cadre de CIVIS). Les conseillers sollicitent également l'accompagnement à l'apprentissage du code de la route proposé par la Mission Locale.

Globalement, les résultats de l'enquête sont les suivants :

- Les problèmes de mobilité identifiés sont d'ordre matériel dans la très grande majorité des cas ;
- L'absence de permis de conduire, les difficultés financières (difficulté notamment à financer un permis de conduire) et l'absence de véhicule sont les principaux freins à la mobilité relevés ;
- La difficulté d'utilisation des transports en commun à certains horaires et sur certaines destinations est évoquée pour 9 personnes.

❖ Enquête mobilité auprès des Correspondants Solidarités Emploi (CSE)

Les chiffres fournis par les CSE (à partir d'un échantillon de 154 personnes reçues) révèlent les mêmes problématiques que celles rencontrées par les Conseillers Mission Locale : l'absence de permis de conduire et l'aspect financier sont les deux freins majeurs à la mobilité ;

On peut remarquer à travers ces enquêtes que l'obstacle psychologique est rarement décelé car plus difficilement identifiable au cours d'un entretien d'accompagnement professionnel.

❖ Enquêtes mobilité Cellule Emploi, Colombelles

Quelques éléments de synthèse de l'enquête menée auprès de 44 personnes (dont 29 demandeurs d'emploi) fréquentant la cellule emploi de Colombelles :

- Plus d'une personne sur deux n'a pas de permis B
- Pour 1/3 des personnes, l'obstacle majeur au passage du permis B est d'ordre financier (l'aspect financier est également un obstacle pour l'achat et l'entretien d'un véhicule)
- 42 personnes sur 44 ne connaissent pas le site « commentjyvais.fr » mis en place par la Région.

À RETENIR

- ❖ Les difficultés à apporter des solutions concrètes pour les conseillers à l'emploi ;
- ❖ L'importance du nombre de personnes sans permis de conduire et sans moyen pour le financer ;
- ❖ La difficulté à repérer les freins psychologiques.

AIDES INDIVIDUELLES EXISTANTES PAR FINANCEUR

ETAT

Le FIPJ

Le FIPJ (Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Jeunes) peut permettre de financer des aides directes de mobilité, soumises à des critères de mobilité et de début d'emploi ou de formation.

FIPJ en 2008	Montants attribués	Nombre de bénéficiaires
Aide à l'achat de titres de transports	1 732 €	33
Paielement de covoiturage, taxi	167 €	5
Aide au financement de permis de conduire	2 599 €	10
Aide à l'achat d'un véhicule	500 €	2
Aide au paiement de l'assurance du véhicule	162 €	2
Aide à l'achat d'essence	439 €	9
Aide à la réparation du véhicule	699 €	3
Autre	145 €	2
TOTAL	6 443 €	66

Source : Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2009

CONSEIL RÉGIONAL DE BASSE-NORMANDIE

- ❖ Aides régionales aux apprentis – Conseil Régional de Basse-Normandie
- ❖ Politique tarifaire du Conseil Régional : Passeport Solidari'ter / Solidari'ter Formation / Solidari'ter Emploi / Boos'ter / Boos'ter Plus / Liber'ter / Liber'ter Plus

CONSEIL GÉNÉRAL DU CALVADOS

APRE (Aide Personnalisée de Retour à l'Emploi) départementale

Ce dispositif, effectif depuis le second semestre 2010, a permis de mobiliser une enveloppe de 14 709 € pour la problématique Transports..

Au global en 2010, **131 bénéficiaires** ont bénéficié de l'APRE (toute problématique confondue), ce qui représente un montant mobilisé de 57 186 €.

Le FAJD

Le FAJD (Fonds d'Aide aux Jeunes en Difficulté) permet de financer des permis de conduire dans le cadre d'un accès à l'emploi avec promesse d'embauche et avec un co-financement.

FAJD en 2008	Montants attribués	Nombre de bénéficiaires
Aide à l'achat de titres de transports	1 940 €	33
Aide au paiement de l'assurance du véhicule	105 €	2
Aide à la réparation du véhicule	730 €	7
TOTAL	2 775 €	42

Source : Mission Locale de l'agglomération Caennaise, 2009

- ❖ Politique tarifaire Bus Verts : Carte Emeraude et bons de transport

PÔLE EMPLOI

- ❖ Aide aux Frais Associés à la Formation (AFAF) – Pôle emploi
- ❖ Aide à la Recherche d’emploi – Pôle emploi
- ❖ Aide à la Reprise d’Emploi – Pôle emploi
- ❖ APRE (Aide Personnalisée de Retour à l’Emploi) - Enveloppe nationale confiée à Pôle Emploi

En 2010, le budget régional Pôle emploi des aides à la mobilité s’élève à 1 968 170 €uros, dont 260 000€ fléchés pour le financement de permis de conduire. Ces aides sont destinées aux demandeurs d’emploi (bénéficiaires du RSA ou pas).

A fin octobre, pour le département du Calvados 746 240€ d’aides à la mobilité ont été engagés, soit 46% du montant engagé au niveau régional.

AGEFIPH NORMANDIE

- ❖ Aides à la mobilité pour les travailleurs handicapés - AGEFIPH

[Aides à la mobilité dans le Calvados en 2009](#)

Intitulé de l’aide	Nombre de demandes individuelles	Montant total
Aide au transport adapté	5	28 006,69 €
Aide au permis de conduire	33	25 114 €
Aide à l’acquisition d’un véhicule	6	27 632 €
Aide à l’aménagement d’un véhicule	6	13 416,79€
Aide à l’hébergement	0	0 €
Aide au déménagement	1	765 €

Source : AGEFIPH Normandie, 2010

PLIE DU PAYS DE CAEN

- ❖ Plate-forme de mobilité (coordination INFREP - Financement PLIE)

En 2009, le PLIE du Pays de Caen a mis en place une plateforme de mobilité à destination de ses participants (à l’échelle de l’agglomération).

En 2010, **80 participants** sont entrés sur la plateforme et ont bénéficié d’un diagnostic en termes de mobilité permettant d’identifier les freins à la mobilité. Ce diagnostic permet d’apporter des solutions appropriées et d’accompagner le participant vers un dispositif adapté :

- **23 personnes** ont été positionnées sur une formation au permis de conduire
- **38 personnes** ont bénéficié **de formations à la mobilité**
- 3 personnes ont loué une voiture auprès de REVIVRE et 2 personnes un scooter auprès de l’AAJB
- Pour 12 personnes, une recherche de financements a été effectuée
- 27 personnes ont été positionnées sur la centrale de covoiturage Eco-mobile. Elles sont pour la plupart en attente d’obtenir un employeur pour déterminer le trajet utile. Seules deux ont un employeur, avec des horaires particuliers, et sont en attente de solution adaptée.

La plateforme a mobilisé également des aides pour 3 bénéficiaires pour un montant de 534€uros (1 financement de billet de train, 2 aides pour clôturer un permis de conduire).

❖ **Financements individuels**

En dehors de la plateforme, le PLIE a financé des aides individuelles à hauteur de 103,89€ pour 6 bénéficiaires (bons d'essence, tickets de bus, réparation deux-roues).

FAFTT

❖ **Aide pour les travailleurs intérimaires - FAFTT**

VIACITÉS

❖ **Politique tarifaire de Viacités : Tarifs réduits / Plans de mobilité / Prime transport**

- En octobre 2010, **20 plans de mobilité entreprises** ont été signés sur l'agglomération, l'objectif étant d'atteindre les 50 plans de mobilité d'ici 2014.
- La **prime transport** est une obligation pour tout employeur et ce, dès le premier employé. Deux décrets fixent le cadre de la prime transport, qui permet la prise en charge jusqu'à 50% des frais de transport en commun.

CO FINANCEMENTS et FINANCEMENTS DIVERS

❖ **Conseil Général, CUCS et Ville d'Hérouville Saint-Clair : Financement de l'action ASMODU**

ASMODU (ASsociation MObilité DUrable pour l'emploi) permet à des personnes en insertion sociale et/ou professionnelle de passer le code et le permis de conduire pour une participation forfaitaire de 120€. La formation comporte des modules de relation à l'autre, à la loi, aux conduites addictives.

Cette action est co-financée par l'ACSé, le Conseil Général du Calvados et la Ville d'Hérouville Saint-Clair.

Partenaires du projet : Mission emploi de la Ville, Conseil Général, Mission Locale, Pôle emploi

En 2009, **21 permis de conduire** financés sur une année : 15 soutenus par la Ville et 6 par le Conseil Général.

❖ **CUCS : Action « Conduire et se conduire sur les routes de l'insertion »**

Cette action, portée par la Mission Locale de l'Agglomération Caennaise, ciblait des jeunes de 14 à 25 ans sous main de justice, jeunes en difficulté des quartiers CUCS.

En 2008, 124 jeunes ont été inscrits dans le dispositif, qui a dispensé 3 227 heures de formation :

- **15 jeunes** inscrits ont **obtenu le code**
- **6 jeunes** ont obtenu le **permis B**
- 36 ont obtenu le BSR (Brevet de Sécurité Routière)
- 34 ont obtenu l'ASSR 1 ou 2 (Attestation Scolaire de Sécurité Routière).

❖ **Aides de collectivités ou de communes**

Certaines collectivités ou communes participent au financement de permis de conduire :

- La Mairie de Fleury sur Orne en contrepartie de travaux d'intérêts généraux, finance 10 permis de conduire (dossier suivi par le CCAS) – Saint Germain la Blanche Herbe envisage une action similaire.
- Le CCAS de la ville de Caen peut intervenir pour faciliter la mobilité par le biais du microcrédit personnel.

À RETENIR

- ❖ Une large palette d'aides mais difficiles à repérer et à mobiliser, tant pour les professionnels que pour le public ;
- ❖ Des initiatives parfois sporadiques dont il est difficile de mesurer l'efficacité ;
- ❖ Une réelle difficulté à appréhender le volume de bénéficiaires concernés par ces aides et le montant financier que cela représente.

FICHES ACTIONS

TRANSPORTS COLLECTIFS PUBLICS

- ❖ Améliorer l'information sur l'offre de transports multimodale (vers les publics et les professionnels)

Ce qui existe

Principaux sites internet : www.viacites.org, www.twisto.fr, www.busverts.fr, www.commentjyvais.fr, www.centrale-mobilite-basse-normandie.com,...

Constat

L'information arrive partiellement au public, les sites sont peu ou mal connus. Parallèlement, une part non négligeable du public en insertion, en recherche d'emploi, a des difficultés à naviguer sur ce type de sites et plus globalement à utiliser efficacement internet.

Ce qui est en projet

- Un travail est engagé entre la Région, l'INFREP et la MEFAC, pour intégrer une partie des informations du site www.centrale-mobilite-basse-normandie.com dans une rubrique « mobilité vers l'emploi » sur le site www.commentjyvais.fr

L'objectif est d'avoir un **portail Régional unique** et lisible sur les questions de mobilité.

Propositions pour aller plus loin

- Développer des relais, des partenariats et des outils pour mieux diffuser l'information et informer sur l'offre existante (Prime transport, service appelobus...)
- Créer des temps d'information collective à destination des publics – Pérenniser le forum « mobilité vers l'emploi ».

Partenaires

Région Basse NORMANDIE, Conseil Général du Calvados, Viacités, Pôle Emploi, CAF, Mission locale, INFREP, MEFAC – PLIE,....

Développer l'apprentissage de la mobilité

Ce qui existe

- Action Bus Verts – Kéolis « Accompagnement personnalisé en bus » dont l'objectif est de faciliter l'accès aux transports en commun à tous.
- Ateliers « formation à la mobilité » Plate-forme de mobilité INFREP-PLIE.

Constat

Une part non négligeable de la population a des difficultés « cognitives » liées aux déplacements et notamment en transport en commun.

Ce qui est en projet

A notre connaissance aucun projet n'est à l'étude à ce jour.

Propositions pour aller plus loin

Des ateliers « mobilité » pourraient être intégrés dans des actions plus globales d'insertion et/ou de recherche d'emploi. Par exemple :

- Animation d'ateliers en concertation avec les structures locales de proximité à destination des usagers et des professionnels. Actions possibles :
 - Appréhension et compréhension des documents, des outils (plan, guide, lecture des horaires, utilisation de Resago...)
 - Information sur les différents modes de déplacements (intermodalité...) ; travail sur des itinéraires...
- Etendre l'accompagnement personnalisé en bus, au réseau urbain
- Ateliers pour évaluer les difficultés liées à la mobilité

Partenaires

Etat, Collectivités territoriales, Kéolis, Viacités, INFREP, MEFAC-PLIE...

DEUX ROUES

❖ Favoriser la location/acquisition de vélos et l'apprentissage du deux-roues

Ce qui existe

- La PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) assure une formation au Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.).
- Véloservices est une association qui œuvre pour le développement de la pratique du vélo en toute sécurité.
- Véol' est un service de location de vélo pour la ville de Caen.

Constat

Il existe des difficultés liées à l'apprentissage du vélo.

Pas d'offre bon marché de location de vélo électrique pour un public en insertion professionnelle.

Ce qui est en projet

Dans le cadre de la plateforme mobilité, un partenariat avec Vélo services permettra d'aider à la prise en main des vélos, de les réparer et de les entretenir.

Propositions pour aller plus loin

- La création d'une vélo-école ou/et impulsion d'actions liées à l'apprentissage du vélo permettrait de limiter l'inégal accès à ce mode de déplacement (dû notamment à des différences culturelles).
- La location de vélo électrique pourrait compléter l'offre de location de scooters et ainsi offrir une réponse aux personnes réfractaires aux 2 roues motorisés (de nombreuses personnes ne se sentent pas en sécurité avec un scooter).
- Un projet de collecte de vélos usagers et de remise en état (sous forme d'ateliers ou actions d'insertion par exemple) pourrait permettre d'élargir l'accès aux vélos.

Partenaires

Collectivités territoriales, PJJ, CAF, Mission locale, MEFAC-PLIE, Véloservices, INFREP

Favoriser la location – vente de scooters

Ce qui existe

L'AAJB (Association des Amis de Jean Bosco) organise la location de scooters sur le territoire (Cf p.9, développement de l'offre alternative).

Constat

L'offre pour les personnes en insertion professionnelle est insuffisante par rapport aux besoins de l'agglomération (voire inexistante selon le lieu d'habitation, le statut...).

Ce qui est en projet

L'AAJB, forte de son expérience et des besoins du territoire, souhaite élargir son parc de scooters et développer des antennes relais sur les communes.

Aujourd'hui plusieurs partenariats sont en cours de négociation :

Conseil Régional de Basse Normandie

- La location des scooters sera destinée à des jeunes de la mission locale issus des quartiers CUCS ayant un projet d'insertion professionnelle.
- Le projet devra être validé par la mission locale qui le transmettra à l'AAJB ou à l'association L.A.R.U. qui se chargera de faire le contrat de location.
- AAJB mettra à disposition en 2011, **3 scooters**.
- La location se réalisera sur le site de l'AAJB ou mise à disposition par l'AAJB ou l'association LARU.

Ville de Caen

- La location des scooters sera destinée à des caennais ayant un projet d'insertion professionnelle.
- Le projet devra être validé par le CCAS de Caen.
- AAJB mettra à disposition **10 scooters** en 2011.
- La location se réalisera sur le site de l'AAJB ou mise à disposition par l'AAJB.

Ville d'IFS

- La location des scooters sera destinée aux habitants de la commune ayant un projet d'insertion professionnelle.
- Le projet devra être validé par le CCAS d'IFS.
- La location se réalisera sur le site de l'AAJB ou mise à disposition par l'AAJB.

Propositions pour aller plus loin

- Poursuivre l'information auprès des conseillers emploi, insertion, et tout professionnel recevant du public afin de faire connaître l'offre disponible. Des informations collectives peuvent être organisées.
- Nécessité d'accompagner l'AAJB pour élargir le parc et trouver les financements nécessaires. Une démarche collective et cohérente des collectivités territoriales permettrait de rendre le service plus efficace sur les communes où les habitants en ont le plus besoin.
- Accompagner les personnes dans l'apprentissage de la conduite d'un scooter, développer l'apprentissage du Brevet de Sécurité Routière (B.S.R.).

Partenaires

Conseil Régional de Basse Normandie, Conseil général du Calvados, Villes, A.AJB, CAF, INFREP, MEFAC-PLIE....

COVOITURAGE

- ❖ Favoriser une meilleure connaissance de l'offre existante, favoriser la mise en relation des personnes.

Ce qui existe

Eco-mobile est une centrale de covoiturage basée à Caen, organisant le covoiturage domicile travail (www.eco-mobile.org.)

Il existe également de très nombreuses plateformes de covoiturage, en voici quelques unes : <http://www.covoiturage-basse-normandie.fr> / www.easycovoiturage.com / www.covoiturage.orne.fr

Constat

Aujourd'hui, le covoiturage est insuffisamment connu tant des professionnels que du grand public. La multiplicité des sites rend difficile une bonne appropriation de cette démarche. Le public en difficulté doit être, pour des raisons psychologiques, accompagné plus que d'autres et doit être prioritaire pour des raisons financières plus fortes.

Ce qui est en projet

La démarche de développement d'un service de covoiturage à l'échelle de la région comporte plusieurs thématiques :

- Le portail internet de covoiturage ;
- Le soutien aux initiatives des territoires ;
- Les aires de covoiturage pour lesquelles tant le niveau départemental que régional apporte une plus value en les faisant figurer, une fois aménagées, sur les sites régionaux ;
- L'aménagement des aires de covoiturage ;
- La communication sur ce changement de pratique en terme de mobilité : communication déjà engagée par les territoires qui mènent des actions.

Propositions pour aller plus loin

- Intégrer un travail pédagogique autour du covoiturage dans des actions plus globales d'insertion et/ou de recherche d'emploi.
- Développer les partenariats entre les spécialistes du covoiturage et les structures liées à l'emploi, à l'insertion à la formation. Par exemple s'appuyer sur la structure existante sur l'agglomération caennaise, Eco-mobile, qui gère une centrale de covoiturage domicile-travail. Sa démarche d'accompagnement personnalisée doit permettre la levée des craintes psychologiques et de rassurer. Elle permet également de rendre moins coûteux les déplacements et favorise le lien social en limitant l'utilisation soliste de la voiture.
- Favoriser la diffusion de l'information et notamment une meilleure connaissance des sites internet.

Partenaires

Région Basse-Normandie, Conseil général du Calvados, Viacités, Eco-mobile, INFREP, MEFAC-PLIE...

VOITURE INDIVIDUELLE

❖ Financement et apprentissage du permis de conduire

Ce qui existe

- APRE Nationale et départementale [pour les bénéficiaires du RSA Socle]
- Action PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse)- Mission Locale « Conduire et se conduire sur les routes de l'insertion »
- Action Mission Locale « Préparation au code de la route »
- Action de la Mission Locale « Campus »
- ASMODU : Auto-école associative / sociale
- Financements de permis de conduire par certaines communes, collectivités
- Participation aux financements de permis de conduire par des associations caritatives lors de financement croisés (AGEFIPH, CAF, MSA...)
- Permis à 1 Euro
- Plateforme mobilité : action de préparation au Code de la route et permis de conduire

Constat

Les aides financières pour le permis de conduire sont peu lisibles et insuffisantes en nombre. D'autre part, certains publics rencontrent des difficultés d'apprentissage, qui compliquent leur passage du permis de conduire.

Ce qui est en projet

- La Mission locale va poursuivre le travail engagé de soutien à l'apprentissage du code de la route et de la conduite. L'acquisition d'un simulateur de conduite permettant de compléter le diagnostic d'évaluation des difficultés des personnes, permettra de renforcer cet axe de travail.
- L'action préparation au Code de la route sera également renforcée dans le cadre de la plate-forme de mobilité gérée par l'Infrep.
- La mise en ligne sur le site internet « commentjyvais.fr » des aides existantes dans une rubrique « mobilité vers l'emploi » permettra aux professionnels d'avoir une meilleure lisibilité sur les aides aux permis de conduire.

Propositions pour aller plus loin

- Dans le cadre de financement de permis de conduire par des collectivités, une démarche collégiale de négociation tarifaire avec les autos écoles pourrait être engagée.
- Le renforcement de la phase diagnostic-évaluation (heure d'apprentissage code, heure de conduite) permettrait de mieux anticiper les besoins de la personne et l'investissement financier à envisager.
- Le développement de l'accompagnement des publics pour l'apprentissage du code de la route et de la conduite permettrait d'assurer une plus grande réussite à l'examen du permis de conduire.

Partenaires mobilisables

Etat, Conseil Général du Calvados, Villes, Pôle Emploi, Mission locale, INFREP, Asmodu, MEFAC-PLIE....

❖ Développer la location de voitures à bas coût

Ce qui existe

- Action REVIVRE (8 véhicules pour une intervention sur l'ensemble du département).
- L'Infrep développe également un partenariat avec un loueur privé pour des réponses ponctuelles.

Constat

Au regard des besoins de l'agglomération Caen la mer, l'offre de location de véhicules est insuffisante pour les publics en parcours professionnel.

Ce qui est en projet

- L'association REVIVRE souhaite renforcer le maillage territorial existant au niveau départemental.
- Dans le cadre de la plate-forme de mobilité, l'Infrep souhaite développer l'offre de location de voitures sans permis. Cette démarche sera accompagnée d'une formation allégée à la conduite et au code de la route.

Propositions pour aller plus loin

Pour REVIVRE, l'insuffisance et la vétusté du parc de véhicules nécessitent de développer des partenariats avec les entreprises et les collectivités pour qu'elles puissent céder des véhicules à l'association. Un engagement de la part des uns et des autres permettrait de planifier le renouvellement du parc, et d'assurer des mises à disposition de véhicules plus récents et plus nombreux.

Partenaires

Les collectivités territoriales, Conseil Général du Calvados, CAF, INFREP, Revivre, MEFAC-PLIE,

Réduire le coût d'entretien des véhicules et de l'assurance

Ce qui existe

Une convention entre REVIVRE et l'AFPA permet l'entretien du parc de véhicules.

Constat

Le coût d'entretien ainsi que l'assurance d'un véhicule sont souvent trop élevés pour les personnes en insertion.

Ce qui est en projet

- Dans le cadre de la plate-forme de mobilité (Infrep-Plie), un partenariat avec l'AFPA pour l'entretien et la réparation de véhicules personnels est à l'étude.

Propositions pour aller plus loin

- La création d'un garage associatif pourrait permettre de répondre à une partie des problèmes soulevés. Une étude de faisabilité semble nécessaire. Une solution alternative pourrait être de créer un partenariat avec des garages « classiques ».
- Les partenariats de type AFPA pourraient être développés avec d'autres structures (CIFAC ?)
- Un partenariat pourrait être engagé avec différents assureurs, concernant le coût des assurances pour les jeunes permis (Filial MAIF, la Caisse d'Epargne...).

Partenaires

Les collectivités territoriales, CAF, INFREP, REVIVRE, AFPA

Actions transversales

❖ Elargir la plate-forme de mobilité INFREP (initiée par le PLIE) à un public plus large

L'objectif est de permettre une meilleure coordination et activation de l'offre existante tout en impulsant de nouvelles actions. Cette porte d'entrée « mobilité » offre aux professionnels de l'emploi, de l'insertion et de la formation une réponse rapide et exhaustive. Elle permet également d'apporter des réponses aux problèmes psychologiques freinant la mobilité.

Ce qui existe

Une expérimentation menée par le PLIE et portée par l'Infrep a permis de tester « grandeur nature » une plate-forme de mobilité sur le territoire de l'agglomération pour les participants du PLIE.

Ce qui est en projet

L'expérimentation de la plate-forme va se poursuivre en 2011. Plusieurs axes d'amélioration ont été retenus :

- Renforcement du suivi des bénéficiaires ;
- Apprentissage renforcé pour les personnes souhaitant obtenir le permis B (code et conduite) ;
- Améliorer l'évaluation du nombre d'heures nécessaires à l'obtention du permis B ;
- Faciliter l'accès aux deux-roues ;
- Améliorer la réactivité des dispositifs proposés.

Propositions pour aller plus loin

En continuité de l'expérience menée sur le territoire, réfléchir à une extension des services proposés par la Plate-forme de mobilité à d'autres publics. Identifier les besoins et les moyens à mobiliser.

Partenaires

Etat, Région Basse Normandie, Conseil Général du Calvados, Agglomération Caen la mer, villes, CAF, INFREP, Asmodu, AAJB, REVIVRE, Eco-Mobile, Mission locale, MEFAC-PLIE...

❖ Diffusion et centralisation des outils favorisant la mobilité vers l'emploi

Ce qui existe

- L'application de l'ERREFOM « Mesures et Dispositifs » (<http://nsi.errefom.fr/mesuresEtDispositifs/>) recense une partie des aides à la mobilité ;
- Le site Centrale de mobilité, recense également les aides, mais les informations ne sont plus actualisées faute de moyens.

Ce qui est en projet

L'intégration d'une partie des informations du site centrale de mobilité au site commentjyvais.fr de la Région.

Propositions pour aller plus loin

La création d'un guide synthétique qui recenserait l'ensemble des aides et les rendrait plus lisibles.

Partenaires

Région Basse-Normandie, Conseil Général, ERREFOM, INFREP, Viacités, MEFAC-PLIE,...

❖ Création et pérennisation d'un forum « mobilité pour l'emploi »

Ce qui est en projet

Un forum « Mobilité » se tiendra le 27 janvier 2010 au CIDEME. L'objectif est de faire découvrir aux publics et professionnels les moyens de transports existants, les aides et les solutions pour les déplacements.

Propositions pour aller plus loin

Pérenniser le forum.

Partenaires : Etat, Région, Conseil Général, Pôle Emploi, CAF du Calvados, Viacités, Keolis, Mission locale, REVIVRE, AAJB, Infrep, Eco-mobile, Asmodu, Unir la Ville, Véloservices, YOYO CAR, MEFAC-PLIE...

Document réalisé avec :

L'Etat, Région Basse Normandie, Conseil général du Calvados, Pôle Emploi, CAF du Calvados, Viacités, Keolis, Mission locale, REVIVRE, AAJB, Infrep, Eco-mobile, Asmodu, MEFAC-PLIE.

Contact :

Eddy MOTTE
Chargé de mission Services aux habitants
Tél : 02.31.39.39.03 / Mail : e.motte@mefac.fr

MEFAC

Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise

CIDEME, 1 place de l'Europe - 14200 HÉROUVILLE SAINT CLAIR

Tél : 02.31.39.39.00 - Fax : 02.31.86.75.90

Email : contact@mefac.fr - www.mefac.fr